

*Initiatives ministérielles*

La Loi sur les océans confirme l'engagement du Canada envers notre secteur océanique et garantit que la technologie continue de circuler entre les gouvernements et l'industrie grâce à la création de partenariats.

• (1305)

J'encourage tous mes collègues à se joindre à moi pour appuyer cette mesure législative pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

**M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très heureux de parler aujourd'hui de ce projet de loi très important. C'est un honneur de pouvoir le faire.

Je voudrais passer très brièvement en revue les objectifs du projet de loi. Je voudrais aussi faire quelques observations au sujet de la préoccupation qu'a notre parti à l'égard des habitants de la région de la côte est qu'on identifie le plus avec l'océan Atlantique. Je conclurai ensuite par quelques autres observations.

Tout d'abord, ce projet de loi est une excellente mesure. Il prévoit des dispositions dont les spécialistes de la mer ont parlé. Cela aurait dû se faire depuis longtemps. Avant même de passer aux principaux objectifs du projet de loi, j'estime qu'il faut l'examiner sous l'angle du pays qu'est le Canada.

Il ne fait aucun doute que le Canada est un pays maritime. Nos frontières principales sont constituées de trois océans. Nous avons la plus longue côte navigable au monde. Nous avons aussi la plus longue côte non navigable au monde.

Si l'on ajoute à cela les étendues d'eau, sans compter les Grands Lacs, qui constituent un pourcentage élevé des étendues d'eau douce qu'on trouve dans le monde, nous constatons qu'il s'agit là d'un territoire fort considérable qui s'étend jusqu'à la zone économique des 200 milles et suit toute la côte, y compris les eaux de l'Arctique.

La gestion de ce bien maritime et des ressources sous-jacentes représente une responsabilité énorme et suppose une coordination étroite pour que cette gestion soit la plus efficace possible.

Beaucoup de ministères participent à la gestion des océans au Canada. Il y a, bien sûr, la marine des Forces canadiennes. Il y a également le Solliciteur général et les activités maritimes de la Gendarmerie royale du Canada. Il y a Pêches et Océans, tel qu'il était avant que ce projet de loi ne soit conçu. En outre, Environnement Canada mène des études en haute mer. La Garde côtière est chargée d'assurer la sûreté de la navigation et de garder ouvertes les voies maritimes. D'autres ministères ont aussi des préoccupations et des intérêts connexes.

Ce projet de loi a essentiellement comme objectif principal d'établir un cadre pour soutenir le nouveau régime de gestion des océans du Canada et pour regrouper certaines attributions fédérales relatives aux océans du Canada. Le mot clé ici est «regroupement».

L'autre aspect de ce projet de loi qui est très important, c'est qu'il reconnaît dans le droit intérieur la compétence du Canada sur ses zones maritimes. Cela s'est fait attendre pendant très longtemps.

Sans manifester un esprit de parti, je rappelle que le gouvernement a étendu la souveraineté canadienne au-delà de la limite de 200 milles jusqu'aux deux extrémités du banc, que la géographie ne destinait pas au Canada, mais qui lui reviennent aujourd'hui non seulement par suite du projet de loi C-29, qui a été adopté à toute vitesse à la Chambre l'an dernier, avec l'appui unanime de tous les partis, puis au Sénat, mais aussi du fait que cette extension a été jugée par les Nations Unies comme étant correcte, valide et appropriée.

Le projet de loi jette aussi les fondements d'une nouvelle méthode de gestion des océans et des ressources. En voici un exemple. Sur la côte est de Terre-Neuve, l'Université Memorial possède ce qui est considéré comme un centre d'excellence par tous ceux qui oeuvrent dans le domaine de l'océanographie ou des sciences marines, non seulement au Canada ou en Amérique du Nord, mais partout dans le monde.

Il y a des laboratoires. Le site, la station de recherche de Logy Bay et le tunnel maritime servant aux essais de divers profils hydrodynamiques sont connus dans le monde entier. C'est une des rares ressources de ce genre qui existe. J'ai eu l'occasion, avec des membres du comité de la défense, d'essayer le simulateur de pilotage. Tout paraissait tellement vrai qu'on pouvait difficilement ne pas se croire en mer.

Ce ne sont là que des exemples de ce qui se trouve au centre d'excellence de l'Université Memorial de St. John's, Terre-Neuve. Je suis très fier qu'avec les années, des collègues et moi ayons été associés à ce centre et j'espère que cette association se poursuivra.

• (1310)

Je m'arrête sur un autre aspect qui, même s'il ne touche pas directement la gestion des océans directement, s'y rapporte certainement. Le député de Kindersley—Lloydminster a fait une déclaration plus tôt. Il blaguait en partie, mais je sais qu'il était aussi sérieux, parce que je me suis senti tenu de revenir sur les préoccupations qu'il a soulevées.

Je rappelle à la Chambre qu'après avoir connu en 1991 une mauvaise année à cause de la présence persistante des glaces durant toute l'année, on n'a pu que constater en 1992 l'effondrement pur et simple de la pêche à la morue du Nord. Le gouvernement précédent a mis en oeuvre un programme dit d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord pour deux années à compter de 1992, dans l'espoir que les stocks de morue du Nord se rétabliraient. Or malheureusement, comme nous le savons tous à la Chambre, cela ne s'est pas produit.

Voilà un fait accompli. On ignore généralement, soit dit en passant, que le gouvernement précédent—je fais cette observation pour en introduire une autre—n'avait pas prévu le remplacement de ce programme au cas où les stocks de morue du Nord ne se reconstitueraient pas. Le gouvernement l'avait pourtant dit à l'époque. Le ministre de l'époque avait déclaré à l'*Evening*